Syndicat des Retraité·e·s CGT de Belley-Bas-Bugey – Nov. 2023

FLASH INFO

Les habitant·e·s de Belley et de ses environs rencontrent de plus en plus de difficultés pour accéder à un système de santé de proximité et de qualité : généralistes, spécialistes, hôpital public…

Les délais pour obtenir des rendez-vous s'allongent et obligent à des déplacements difficiles à Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy ou même Lyon, ce qui pose de nombreux problèmes aux personnes âgées et/ou isolées, sans parler de l'augmentation du prix des carburants.

L'hôpital de Belley ferme ses urgences la nuit pendant 1 mois. Il n'a toujours pas de service de réanimation, indispensable au bon fonctionnement du bloc opératoire. Le secteur privé s'installe au sein de l'hôpital public.

Cette situation est de le fruit d'une politique de casse de l'hôpital public au nom d'une réduction des dépenses publiques imposée à l'immense majorité de la population alors que, dans la « France d'en haut », on se gave d'argent public, d'exonérations et de niches fiscales diverses.

Nous nous proposons d'échanger nos expériences et difficultés mais aussi nos propositions lors d'une rencontre organisée par le syndicat des retraité·e·s CGT de Belley-Bas-Bugey

Rencontre-débat sur l'accès à la santé en Bas-Bugey
mardi 28 novembre à 18h00
Maison des Sociétés de Belley - Salle N°1

Animation : Bernard Meyrand

Intervenant·e·s :

- **Syndicat départemental de la santé CGT**
- **Syndicat CGT de l'hôpital de Belley**
- **Représentant·e·s des usagers de l'hôpital de Belley (sous réserve)**

Après une brève introduction et la projection d'un petit documentaire, une large place sera donnée à l'expression des participant·e·s sur leurs expériences et sur leurs propositions pour faire bouger les choses dans notre secteur.

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2024 - Déclaration CGT

Bâtir une Sécurité sociale solidaire garantissant à tous les citoyens une protection tout au long de la vie contre l'ensemble des risques sociaux, c'est à cette aune que la CGT apprécie, comme les années précédentes, le présent projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Cette vision implique que le PLFSS devrait être fondé exclusivement sur les besoins de protection sociale, que ce soit en matière de santé, de retraite, de réponse aux besoins des familles, de protection contre le chômage, de droit à l'autonomie…

Or, force est de constater que ce projet est loin de s'inscrire dans cette perspective. **Son objectif fondamental est « la maîtrise des dépenses »**, afin de respecter les normes européennes de baisse des déficits et de diminution de l'endettement public, en cohérence avec le projet de loi de program-mation des finances publiques qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale en recourant à la trop fameuse procédure de l'art. 49-3 qui a été utilisé notamment pour faire passer la réforme des retraites.

Ainsi, l'Objectif National de Dépenses d' Assurance Maladie (ONDAM) inscrit au PLFSS prévoit un taux de croissance de 3,2%, alors que la dynamique naturelle des dépenses serait de 4,6%.

Encore ce « tendanciel » est-il sous-estimé : il est loin de répondre aux besoins évalués par la CGT en termes de recrutements et de revalorisation de la rémunération des personnels de l'ensemble des secteurs. Cela conduit ce PLFSS à prévoir des mesures d'économies à hauteur de 3,5 Mds €, qui comme d'habitude ne sont guère justifiées : le dossier de presse évoque essentiellement des baisses de prix de médicaments essentiellement volontaires de la part des Groupes du médicament, et 1,5 Mds€ d'économies liées à la « responsabilisation » des professionnels et des patients (ce qu'on peut lire dans à peu près tous les PLFSS depuis le Plan Juppé !).

Revalorisation des pensions : le compte n'y est pas !

Plus de 63 000 pétitions ont été récoltées lors de la mobilisation du 24 novembre. Elles seront remises à l'Elysée.



L'UCR-CGT va continuer à œuvrer, avec le Groupe des 9, pour l'augmentation des pensions de 10 %. D'ores et déjà, l'UCR-CGT et le Groupe des 9 exigent, pour 2024, une augmentation supérieure à 5,2 % et qui ne correspond pas aux pertes de pouvoir d'achat depuis 6 ans.

De 2017 à 2023, les retraités ont dû subir une perte de 9,6 % de leurs pensions, ce qui correspond à une perte équivalente à 2,4 mois par an ou encore de 3,6 mois pour les retraites assujetties à la CSG.

Dans l'accord Agirc-Arrco, les 4,9 % d'augmentation proposés ne correspondent pas à l'inflation subie par les retraités. Bien au contraire, cela pénalise une nouvelle fois leur pouvoir d'achat.



Halte au massacre à Gaza : la France doit exiger un cessez- le-feu immédiat !

L'armée israélienne soumet la Bande de Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population d'eau, de nourriture, de médicaments. Les hôpitaux, lorsqu'ils fonctionnent, opèrent aujourd'hui sans anesthésiques. En Cisjordanie occupée, la population palestinienne est soumise à la violence redoublée de l'armée et des colons ainsi qu'à un bouclage du territoire.

Nous demandons un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la fin des bombardements, des offensives terrestres et des déplacements forcés de populations, ainsi que la levée immédiate du blocus.

Nous exigeons que la France s'engage activement dans ce sens.

Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien, de l'arrêt de la colonisation et de la fin de l'occupation israélienne, dans le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.